



Cheminée Modèle RIS Garantie à vie limitée

ICC garantit ses systèmes de cheminée RIS contre toute défaillance fonctionnelle résultant de défauts du matériel ou de fabrication pour aussi longtemps que le propriétaire original possède la cheminée. Cette garantie assure le remplacement des composants de cheminée qui s'avèreraient défectueux, suite à une utilisation normale avec un foyer résidentiel, un poêle à bois, une fournaise ou une chaudière résidentielle et inclut le remplacement de tous les composants endommagés suite à un feu de cheminée. (Note : Les feux de cheminée sont dangereux mais évitables. Nous vous recommandons fortement de faire nettoyer régulièrement votre cheminée.) ICC garantit tous les composants en acier inoxydable contre toute perforation causée par la corrosion. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés au bâtiment par les feux de cheminée ou l'usage abusif du produit. Selon les dispositions de la présente garantie, aucune réclamation ne sera honorée à moins que ICC ne soit avisée d'une réclamation éventuelle et que ICC n'ait l'occasion, avant le remplacement, d'envoyer un de ses agents examiner la cheminée au préalable.

ICC ne sera responsable que des réparations ou du remplacement des composants qui s'avèreront défectueux, selon les dispositions de la présente garantie. En aucun cas, ICC ne pourra être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, accidentel et subséquent, causé par des défauts du système de cheminée RIS.

Durant les dix premières années de la garantie, ICC remplacera sans frais les composants défectueux de la cheminée. Pour le reste de la période de la garantie, ICC remplacera des composants de cheminée à 50 % du prix de détail courant au moment de la réclamation.

ICC n'assumera aucune responsabilité pour les frais de main-d'œuvre de quelque nature que ce soit, requis pour l'enlèvement ou le remplacement d'un système de cheminée RIS, remplacé selon les dispositions de la présente garantie.

Ces cheminées sont conçues pour évacuer les gaz de combustion du mazout résidentiel, du bois non traité, du charbon à basse teneur en soufre et du gaz naturel ou propane. Elles sont conçues pour fonctionner à une température continue de 650° C (1200° F) ou moins. Le système n'est pas conçu pour l'utilisation d'appareils qui condensent à l'huile ou au gaz. La présente garantie sera nulle et non avenue si la cheminée est utilisée à une fin à laquelle elle n'est pas destinée.

Les systèmes de cheminée RIS doivent être installés conformément aux directives d'installation incluses avec chaque système, au moment de l'achat. Si vous n'avez pas reçu un exemplaire de la notice d'installation, elle vous sera offerte gratuitement sur demande. La présente garantie est nulle et non avenue si la cheminée n'est pas installée conformément aux directives d'installation.

La présente garantie ne peut pas être prolongée ou modifiée par nos agents ou représentants. Cette garantie a préséance sur toute autre garantie de quelque nature que ce soit.